



GUIDE DE PRÉPARATION DE VOTRE DOSSIER INDIVIDUEL

Histoire personnelle, preuves, annexes et organisation des documents

Le présent guide a pour objectif d'aider les mères à organiser leur documentation de manière claire, structurée et facilement consultable.

Chaque dossier est différent, mais le fait de suivre une structure commune facilite la recherche des informations et la compréhension du dossier.

L'objectif est que tous les dossiers soient transmis de manière claire, vérifiable et selon une organisation homogène, afin de faciliter leur classement et, le cas échéant, leur examen par **Justice for Protective Mothers**.

1. Langue du dossier

Vous pouvez rédiger votre récit en français.

Les documents officiels doivent être conservés dans leur langue d'origine.

Si vous disposez d'une traduction fiable d'une décision essentielle, vous pouvez la joindre à votre dossier. Il n'est toutefois pas nécessaire de faire traduire l'ensemble de la documentation avant son envoi.

2. Qu'est-ce que Justice for Protective Mothers ?

Justice for Protective Mothers est une association à but non lucratif établie en Suisse et créée par des mères protectrices.

L'association a pour mission de soutenir les mères souhaitant organiser leur documentation et faciliter la préparation de dossiers destinés à la défense des droits humains.

Justice for Protective Mothers ne fournit pas de conseils juridiques et ne remplace pas l'assistance d'un avocat.

Avis important

Le présent guide est fourni uniquement à des fins d'information et d'organisation.

Son objectif est d'aider à structurer la documentation de chaque dossier afin d'en faciliter la compréhension et l'examen.

L'utilisation de ce guide ne constitue pas un conseil juridique et n'implique pas que **Justice for Protective** assume la représentation juridique de la personne qui transmet le dossier ou garantisse un résultat particulier.

Chaque mère demeure seule responsable de l'exactitude des informations et des documents fournis.

3. Recommandations générales

Il n'est pas nécessaire de disposer de toute la documentation avant de commencer.

Vous pouvez commencer à préparer les informations et les documents dont vous disposez déjà, puis compléter votre dossier ultérieurement.

Afin de faciliter l'examen du dossier, il est recommandé de suivre l'ordre présenté dans ce guide, de nommer les fichiers de manière claire et de toujours conserver les documents originaux.

Si un document n'est pas encore disponible, vous pouvez le mentionner dans la chronologie ou dans l'index des annexes, puis l'ajouter dès que vous l'aurez reçu.

4. Partie I – Histoire personnelle et dossier individuel

4.1. Page de couverture du dossier

Veuillez inclure les informations suivantes:

- Nom complet de la mère et coordonnées.
- Initiales ou pseudonyme de l'enfant. Évitez d'utiliser le nom complet de l'enfant dans les titres ou les noms de fichiers.
- Nationalité, pays de résidence actuel et date d'arrivée, lorsque ces informations sont pertinentes pour comprendre le dossier.
- Situation procédurale actuelle (le cas échéant) : enquête, mandat d'arrêt, procédure judiciaire, procédure d'extradition ou toute autre situation pertinente.
- Coordonnées des avocats dans votre pays d'origine (ou dans le pays où les faits se sont produits) ainsi que dans votre pays de résidence actuel, le cas échéant.

4.2. Résumé exécutif

Longueur recommandée : une à deux pages.

Résumez de manière concise :

- Ce qui s'est passé.
- Les raisons pour lesquelles vous sollicitez une aide.
- Les risques que vous aviez signalés concernant l'enfant.
- Les mesures prises — ou non prises — par les autorités compétentes.
- Les procédures judiciaires actuellement en cours.
- Les conséquences qu'une détention, une séparation ou toute autre mesure affectant l'enfant pourrait entraîner.
- Le type d'aide ou d'intervention que vous sollicitez.

Ce résumé doit permettre de comprendre les éléments essentiels du dossier sans qu'il soit nécessaire de lire immédiatement l'intégralité du dossier.

4.3. Identification et situation familiale

Incluez :

- Les informations essentielles concernant la mère et l'enfant.
- La situation relative à la garde, à la résidence et au droit de visite.
- Les besoins médicaux, psychologiques, éducatifs ou de protection.
- La situation actuelle de l'enfant, décrite à partir de faits et, dans la mesure du possible, étayée par des documents.

4.4. Chronologie vérifiable

Préparez un tableau présenté dans l'ordre chronologique.

Pour chaque événement, indiquez :

- La date.
- Les faits.
- L'autorité ou l'institution concernée.
- Le document qui atteste ces faits.
- Le numéro de l'annexe correspondante.

Il est important de distinguer :

- Les faits directement observés.
- Les déclarations de l'enfant.
- Les allégations.
- Les rapports professionnels.
- Les décisions judiciaires.

Ne présentez pas comme établis des faits qui sont encore contestés ou en attente d'une décision.

Dans la mesure du possible, chaque fait devra être appuyé par un ou plusieurs documents joints en annexe.

Exemple de chronologie

Date	Fait	Autorité	Document / annexe
12/03/2023	Dépôt de plainte	Police / Tribunal	Annexe 03
05/06/2023	Rapport psychologique	Professionnel	Annexe 07

18/09/2023	Arrivée dans le pays de résidence	Autorité compétente (le cas échéant)	Annexe 12
------------	-----------------------------------	--------------------------------------	-----------

4.5. Antécédents de violence ou de risque

Décrivez :

- Les faits que vous estimez pertinents pour comprendre l'origine du dossier.
- La date à laquelle ils se sont produits.
- L'autorité à laquelle ils ont été signalés.
- Les preuves que vous avez fournies.
- Les mesures de protection que vous avez demandées.
- La manière dont les différentes autorités ou les différents professionnels ont réagi.
- L'existence éventuelle de classements sans suite, de recours ou de procédures encore en cours.

Dans la mesure du possible, utilisez des formulations objectives telles que :

- « La mère a signalé que... »
- « L'enfant a déclaré que... »
- « Le rapport conclut que... »
- « La décision judiciaire établit que... »

4.6. Intervention des autorités compétentes

Expliquez :

- Les procédures qui ont été engagées.
- Les autorités ou juridictions qui sont intervenues.
- La manière dont les preuves ont été évaluées.
- Si l'enfant a été entendu et dans quelles circonstances.
- Les décisions qui ont été prises.
- L'existence éventuelle de recours encore pendants.
- Les aspects qui, selon vous, n'ont pas été correctement examinés ou évalués.

4.7. Installation dans le pays de résidence actuel

Décrivez :

- La date et les circonstances du départ.
- Les raisons liées à la protection de l'enfant.
- Les démarches entreprises dans le pays de résidence actuel.
- Les demandes de protection déposées.
- Les procédures en cours.
- La situation scolaire, médicale, sociale et familiale de l'enfant.

Évitez les formulations générales ou les appréciations personnelles. Concentrez-vous toujours sur des faits concrets appuyés par les documents correspondants.

4.8. Procédure pénale, détention ou extradition

Si une procédure pénale est liée à votre dossier, décrivez de manière claire et structurée :

- Les infractions reprochées.
- L'autorité judiciaire compétente.
- La date de la décision ou du mandat correspondant.
- Le type de procédure (enquête, mandat d'arrêt national ou international, procédure d'extradition, etc.).
- L'état actuel de la procédure.
- Les recours introduits ou encore en attente de décision.
- Les conséquences concrètes qu'une éventuelle détention, extradition ou séparation aurait pour l'enfant.

Dans la mesure du possible, joignez les documents correspondants à ces informations.

4.9.Urgence et risque de préjudice irréparable

Si votre situation présente un risque immédiat, expliquez-le de manière précise.

Vous pouvez notamment indiquer :

- Les dates des prochaines audiences.
- L'existence de mandats d'arrêt ou de procédures d'extradition.
- Le risque de séparation de l'enfant.
- Le risque de placement institutionnel.
- L'interruption de traitements médicaux ou psychologiques.
- Toute autre circonstance susceptible d'entraîner un préjudice grave et difficilement réparable.

Décrivez uniquement des faits objectifs appuyés par des documents.

4.10. Que demandez-vous ?

Expliquez de manière brève et précise l'aide ou l'intervention que vous estimez nécessaire.

Il ne suffit pas d'indiquer simplement « Je demande de l'aide ». Il est recommandé d'expliquer :

- Quelle situation vous souhaitez éviter.
- Quel risque existe actuellement.
- Quel type d'intervention vous estimez nécessaire.

Ces informations aideront **Justice for Protective Mothers** à mieux comprendre votre dossier et à organiser la documentation reçue.

4.11. Consentement et confidentialité

Avec ce guide, vous recevrez un document distinct intitulé **Consentement et confidentialité**.

Ce document devra être complété, signé et envoyé avec votre dossier.

Son objectif est d'autoriser **Justice for Protective Mothers** à recevoir, organiser et traiter la documentation fournie, tout en respectant à tout moment les décisions de chaque mère concernant la confidentialité et l'utilisation de ses données personnelles.

Dans ce document, vous pourrez indiquer :

- Si vous autorisez le traitement de votre documentation.
- Si vous autorisez la communication de votre identité lorsque cela est nécessaire.

- Si vous souhaitez que votre identité demeure confidentielle.
- S'il existe des risques pour votre sécurité ou toute autre circonstance pertinente.

Nous vous recommandons de ne pas partager, dans des groupes publics, des documents contenant des données personnelles particulièrement sensibles ou des dossiers médicaux ou psychologiques complets concernant des enfants.

La documentation sera traitée uniquement aux fins autorisées par la personne qui la transmet et conformément à la législation applicable en matière de protection des données.

5. Partie II – Pièces justificatives et annexes

L'objectif n'est pas de joindre le plus grand nombre possible de documents, mais uniquement ceux qui sont réellement pertinents pour comprendre et étayer votre dossier.

Dans la mesure du possible, joignez :

- Les décisions judiciaires.
- Les plaintes pénales ou les rapports de police.
- Les décisions de classement, les recours et les décisions judiciaires ultérieures.
- Les mandats d'arrêt, les avis de recherche ou les décisions d'extradition, le cas échéant.
- Les documents émis par les autorités de votre pays de résidence actuel.

- Les rapports médicaux, psychologiques ou des services sociaux présentant un intérêt pour le dossier.
- Les documents scolaires ou thérapeutiques.
- Les témoignages ou procès-verbaux pertinents.
- Les documents démontrant que les autorités avaient connaissance des risques signalés.
- Toute autre preuve permettant de comprendre et d'étayer votre dossier.

5.1. Comment identifier chaque annexe

Chaque annexe devrait comporter les informations suivantes :

- Numéro de l'annexe.
- Titre du document.
- Date.
- Auteur ou autorité émettrice.
- Brève explication de ce que le document démontre.
- Les pages les plus importantes, le cas échéant.

Exemple :

Annexe 12 – Décision judiciaire du 14052024

Pertinence : Ce document confirme le classement de la plainte et fait référence au rapport psychologique mentionné à la page 8.

5.2. Rapports psychologiques et médicaux

Joignez uniquement les rapports qui sont pertinents pour votre dossier.

Dans la mesure du possible, indiquez :

- Le professionnel qui a établi le rapport.
- La date.
- Sa spécialité.
- La méthodologie utilisée (lorsqu'elle est indiquée).

Indiquez les pages les plus importantes et distinguez clairement les observations cliniques des conclusions juridiques.

Veillez à protéger tout particulièrement les données personnelles et évitez la diffusion publique de dossiers médicaux complets concernant des mineurs.

6. Partie III – Organisation des dossiers et des fichiers

6.1. Dossier individuel

Il est recommandé d'organiser votre documentation selon une structure similaire à la suivante :

- **ABC_00_RÉSUMÉ_DU_DOSSIER.pdf**
- **ABC_01_CHRONOLOGIE.pdf**
- **ABC_02_DÉCISIONS_RELATIVES_À_LA_GARDE.pdf**
- **ABC_03_PLAINTES_ET_RISQUES.pdf**
- **ABC_04_RAPPORTS_MÉDICAUX_ET_PSYCHOLOGIQUES.pdf**
- **ABC_05_PROCÉDURE_PÉNALE.pdf**
- **ABC_06_DÉTENTION_OU_EXTRADITION.pdf**

- **ABC_07_DOCUMENTATION_PAYS_DE_RÉSIDENCE_ACTUEL.pdf**
- **ABC_08_SITUATION_ACTUELLE_DE_L'ENFANT.pdf**
- **ABC_09_INDEX_DES_ANNEXES.pdf**

Remplacez « ABC » par vos initiales.

Évitez d'utiliser le nom complet de l'enfant dans les noms des fichiers.

À l'intérieur de chaque PDF, organisez les documents dans l'ordre chronologique et ajoutez une première page contenant la Table des matières.

6.2. Modèle d'index des annexes

N°	Date	Document	Ce qu'il démontre	Pages clés
01	12/03/2023	Plainte	Signalement risque	du 1–4
02	05/06/2023	Rapport psychologique	Observations cliniques	2, 6 et 8

6.3. Comment envoyer votre dossier

Envoyez l'ensemble de votre documentation à l'adresse suivante :

justiceforprotectivemothers@proton.me

Si la taille de vos fichiers dépasse la limite autorisée pour les pièces jointes d'un courrier électronique, vous pouvez

utiliser **SwissTransfer** et envoyer uniquement le lien de téléchargement par e-mail.

Avant l'envoi, vérifiez que le lien fonctionne correctement et que toute la documentation est accessible.

Objet du courriel :

DOSSIER INDIVIDUEL – [Vos initiales]

7. LISTE FINALE DE VÉRIFICATION

- ☐ J'ai préparé un résumé exécutif.
- ☐ J'ai rédigé mon histoire personnelle.
- ☐ La chronologie est complète et organisée.
- ☐ Chaque fait important est étayé par une preuve ou clairement identifié comme une allégation.
- ☐ Les documents sont correctement organisés.
- ☐ Chaque annexe est correctement identifiée.
- ☐ J'ai préparé l'index des annexes.
- ☐ J'ai complété et signé le document **Consentement et confidentialité** (document annexe : *Consentement et confidentialité*).
- ☐ J'ai conservé une copie complète de mon dossier.
- ☐ Si j'ai utilisé SwissTransfer, j'ai vérifié que le lien de téléchargement fonctionne.

Recommandation finale

Conservez toujours une copie complète du dossier que vous avez transmis, ainsi que de toute documentation complémentaire que vous pourriez envoyer ultérieurement.

Si de nouveaux événements importants surviennent à l'avenir ou si vous obtenez de nouvelles pièces justificatives, vous pourrez compléter votre dossier en y ajoutant uniquement cette nouvelle documentation.

Date limite de soumission

La date limite pour soumettre votre dossier individuel complet ainsi que l'ensemble des pièces justificatives est fixée au **14 septembre 2026**.

Afin de faciliter le processus d'examen, nous vous remercions de transmettre l'ensemble de votre documentation avant cette date, dans la mesure du possible.

Si de nouveaux éléments importants ou de nouvelles pièces justificatives deviennent disponibles après la soumission de votre dossier, vous pourrez les transmettre ultérieurement afin qu'ils soient ajoutés à votre dossier.